



## **Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h00 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

**Présents** : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA-SILVA, MM. Rémi GARDÈS, Gilles PEYVEL, Jean-Marc SARDAT, Hervé VALLADIER.

**Pouvoirs** : M. Gérard LÉGER à Mme Jacqueline ANGLARD, M. Jacques BLANCHARD à M. Rémi GARDÈS, M. Richard NUNES à Mme Patricia MESQUITA SILVA.

**Absente excusée** : Mme Patricia BILLARD.

**Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline ANGLARD.

Lecture du compte rendu du conseil municipal précédent et approbation à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour.

- **Décision modificative N°1** :

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la modification suivante, dans le cadre du budget 2022 de la Commune : ajustement de dépenses de 7 602.06 € et des modifications de chapitre.

Approbation à l'unanimité (09).

- **Vente de l'immeuble C133 – Autorisation d'engager le processus** :

Le Conseil Municipal envisage, après acquisition de l'immeuble C133, sa mise en vente.

Pouvoir est donné à M. le Maire pour la réalisation de cette opération.

Approbation à l'unanimité (08).

M. le Maire ne participe pas au vote.

- **Projet de délibération pour envisager des travaux d'éclairage public et implantation de 7 prises d'illumination** :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public ainsi que l'implantation de 7 prises pour les illuminations. Le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut réaliser ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le montant des travaux estimé à 1 966.13 €.

La participation prévisionnelle de la Commune sera de 884.76 €

Approbation à l'unanimité (09).

- **Projet de délibération pour envisager des travaux de dissimulation réseaux secs RD 109 – sortie bourg** :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation réseaux secs RD 109 sortie bourg, côté Haute-Loire. Le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut réaliser ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le montant des travaux estimé à 12 222.09 €.

La participation prévisionnelle de la Commune sera de 5 499.94 €.

Approbation à l'unanimité (09).

- **Frais de fonctionnement Ecole Saint-Joseph – année 2021 :**

Monsieur le Maire expose que, dans un but d'harmonisation, la participation aux frais de fonctionnement de l'école « Saint-Joseph » de Saint-Bonnet-le-Chateau sera de 874.00 € PAR ÉLÈVE (au lieu de 985 € demandée).

En effet, il est décidé de verser la même somme par élève que celle versée à l'école de Saint-Maurice -en-Gourgois.

Approbation à l'unanimité (09).

- **Participation aux frais de fonctionnement 2021 : Ecole communale d'Estivareilles :**

L'école d'Estivareilles a transmis comme chaque année le coût des frais de scolarité pour les enfants de la Commune de Rozier-Côtes-d'Aurec. Le Conseil Municipal autorise le mandatement de la somme.

Approbation à l'unanimité (09).

- **Convention de location du matériel communal aux particuliers :**

Le Conseil Municipal décide le maintien des tarifs de location pour l'année 2022, à savoir :

Tarif de Location pour la durée d'un week-end :

- 1 chapiteau au tarif de 30 €,

- 1 table et 2 bancs au tarif de 5 €.

Un chèque de caution sera demandé et une convention de prêt sera signée.

Approbation à l'unanimité (09).

**Questions diverses :**

Des appels de subventions sont demandés. La commune garde la même ligne de conduite qui est de privilégier son aide aux associations de la commune.

**Séance levée à 20h00.**

**La secrétaire :**  
Jacqueline ANGLARD

**Le Maire :**  
Jean-Marc SARDAT